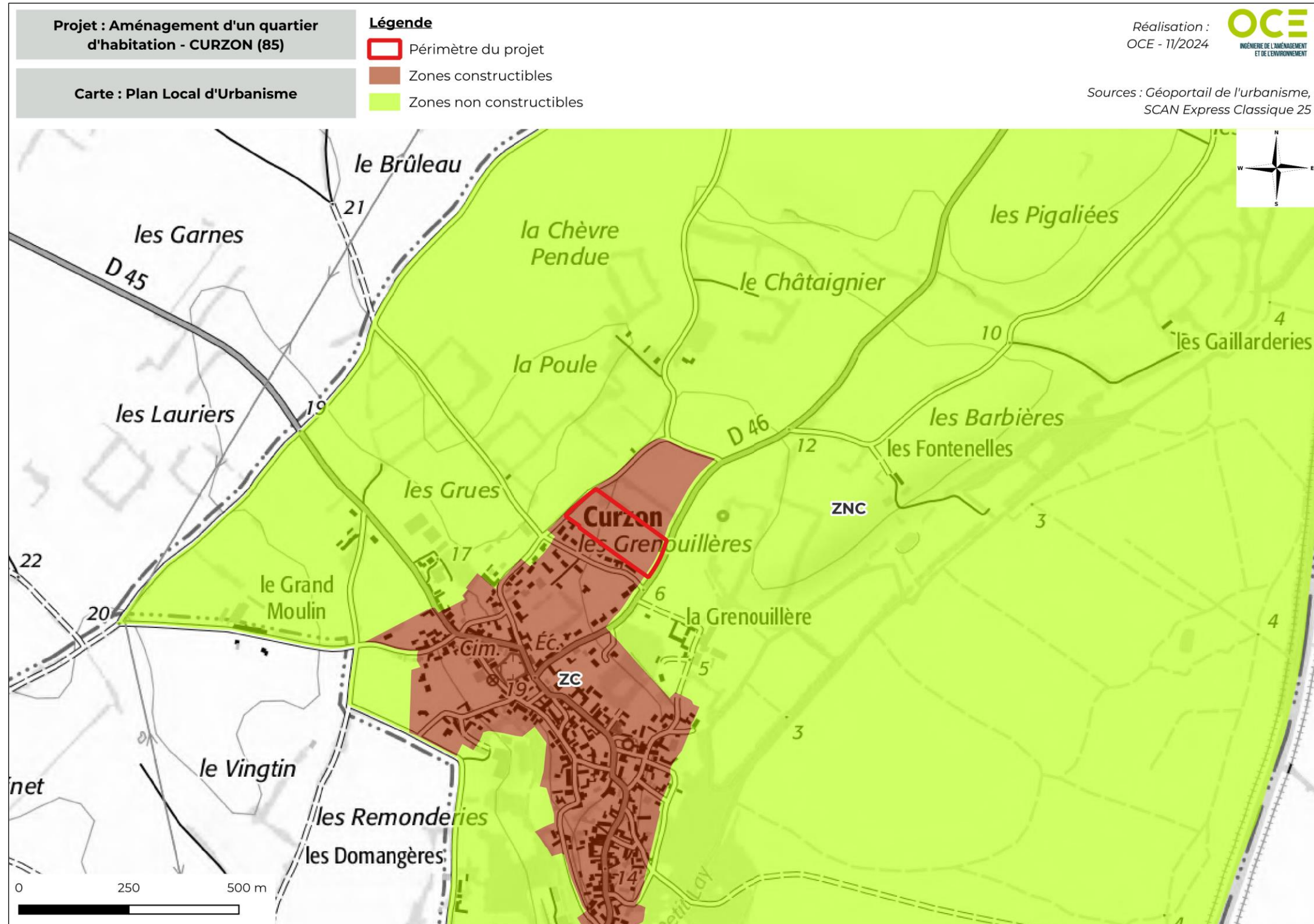


ANNEXE 8 - PLANIFICATION SUR LA COMMUNE DE CURZON

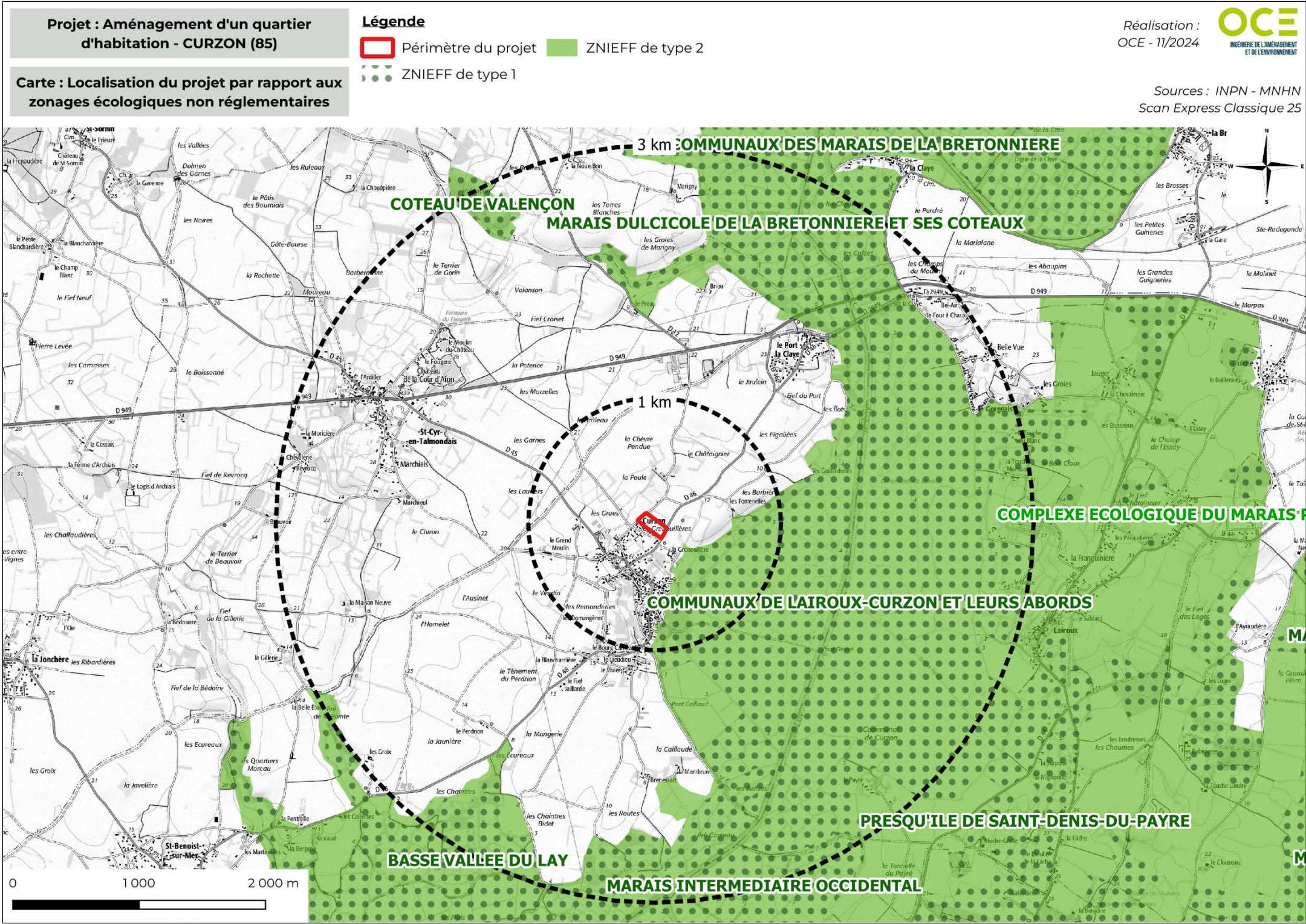
Carte communale de CURZON

La planification de l'urbanisation sur la commune de Cürzon est régie par une carte communale, dont la dernière approbation date du 03/01/2017. Le périmètre du projet est classé en zone ZC, zone constructible.



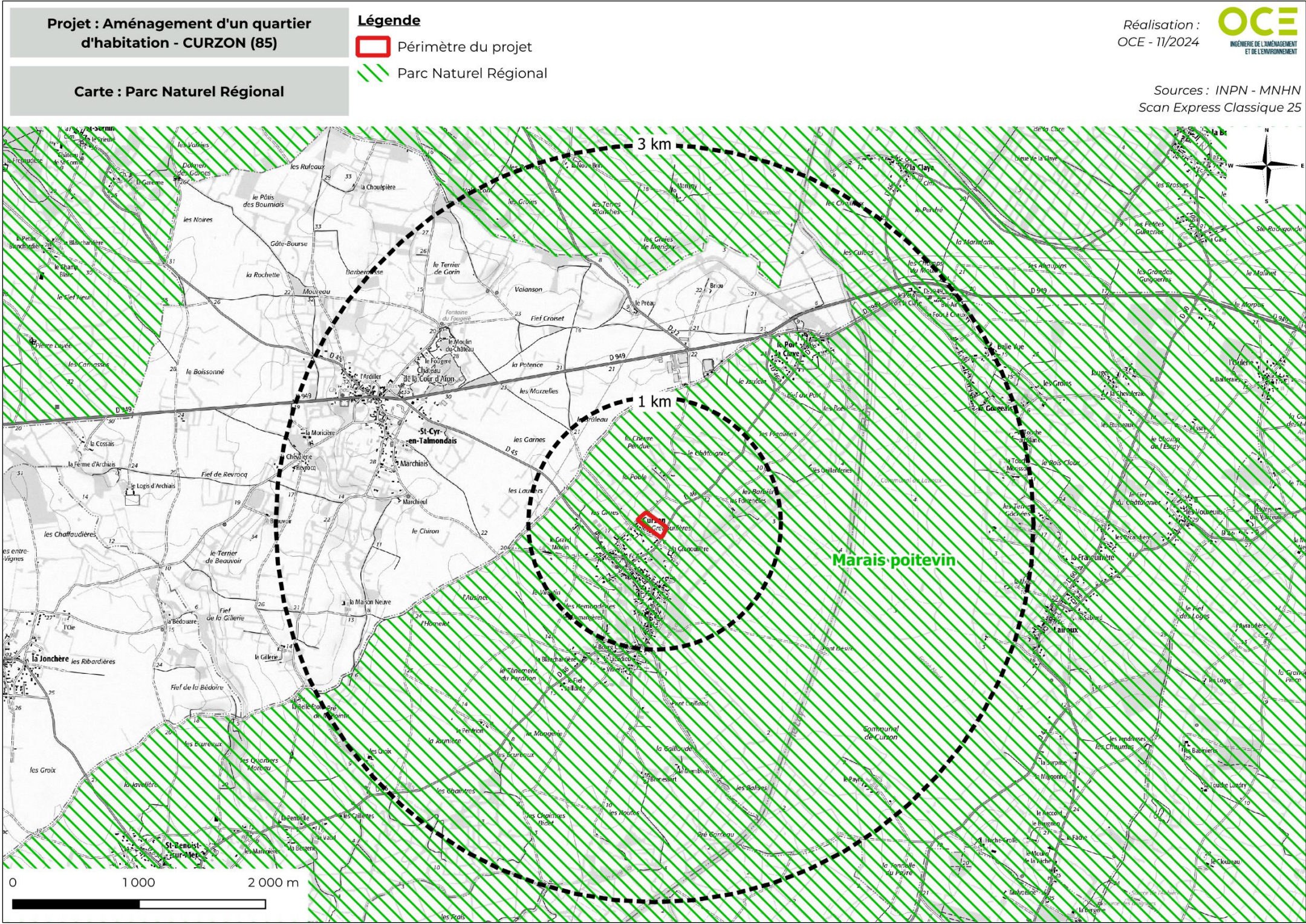
ANNEXE 9 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZNIEFF ET AUTRES ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES

Plusieurs ZNIEFF sont identifiées sur la commune de Curzon dont les plus proches sont la ZNIEFF de type I "Communaux du Lairoux-Curzon et leurs abords" (520013142) et la ZNIEFF de type II "Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants" (520016277). L'emprise du projet n'est pas concernée par ces Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique.



ANNEXE 10 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX PARCS NATURELS REGIONAUX

L'emprise du projet est concernée par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (FR8000050).



ANNEXE 11 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX MONUMENTS HISTORIQUES

La crypte de l'église de Curzon est classée monument historique depuis 1875. Le projet se situe dans son périmètre des 500 mètres constituant une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme. Dans ce périmètre, l'architecte des bâtiments de France (ABF) émet un avis sur les dossiers de travaux afin de préserver les qualités de l'écrin du monument historique.

